



## E.PASS CULTURE SPORT 200 € d'avantages pour 8 €

Les pass culture sport sont entièrement dématérialisés. Les jeunes adhérents doivent se connecter sur le site [www.epassjeunes-paysdelaloire.fr](http://www.epassjeunes-paysdelaloire.fr) ou télécharger l'application e.pass jeunes des Pays de la Loire puis :

- 1) Créer un compte
- 2) Une fois la demande enregistrée ils recevront un mail indiquant si elle a été validée
- 3) Pour utiliser les offres, ils devront ensuite : soit
  - via l'application mobile, **scanner le QR code** de leur club.
  - ou**
  - **éditer un bon d'échange** à partir de leur compte et le présenter au club

Les clubs ayant adhéré et créé leur compte pourront faire valoir les epass de leurs licenciés via le site [www.epassjeunes-paysdelaloire.fr](http://www.epassjeunes-paysdelaloire.fr)



Vous pouvez, si ce n'est pas le cas, créer votre compte asso indispensable pour la mise en place, en cliquant ci-dessous : <https://lecompteasso.associations.gouv.fr/login>

# C

**'est quoi ?** Une aide de 50 € de l'état à l'adhésion dans un club sportif affilié à une fédération à la rentrée 2021.



**Cumulable avec les aides des collectivités (ex : epass)**

# P

**our qui ?** Chaque enfant de 6 à 18 ans dont la famille perçoit l'allocation de rentrée scolaire 2021

# C

**omment ?** Après présentation du courrier envoyé aux familles allocataires, le club déduira 50 € sur l'adhésion et/ou la licence.

L'aide sera donc versée non pas aux familles mais directement aux clubs.

Les associations sportives partenaires du dispositif Pass'Sport seront identifiées sur une carte interactive disponible sur le site [www.sports.gouv.fr](http://www.sports.gouv.fr) et devront être inscrits sur « Le Compte Asso ».